

## Informations relatives au traitement des données à caractère personnel

Ces indications sur la protection des données sont produites dans le cadre du transfert de vos coordonnées et de celles de votre enfant pour pouvoir vous inscrire aux contrôles médicaux préalables à l'entrée en école primaire.

### **1. Nom et coordonnées de la personne responsable**

Landratsamt Freising, Tel.-Nr.: 08161/ 600-0 E-Mail: [poststelle@kreis-fs.de](mailto:poststelle@kreis-fs.de)  
Gesundheitsamt- Johannisstr. 8, 85354 Freising, E-Mail: [gesundheitsamt@kreis-fs.de](mailto:gesundheitsamt@kreis-fs.de)

### **2. Délégué à la protection des données**

Hans Schönhofer, Tel.-Nr. 08161/ 600-260, E-Mail: [hans.schoenhofer@kreis-fs.de](mailto:hans.schoenhofer@kreis-fs.de)

### **3. Objectifs et fondements juridiques du traitement des données à caractère personnel**

Exécution des contrôles médicaux préalables à l'entrée en école primaire

Vos coordonnées sont collectées pour vous inviter, vous et votre enfant, au contrôle médical (réformé) préalable à l'entrée en école primaire et pour pouvoir assurer l'exécution du contrôle médical préalable à l'entrée en école primaire de votre enfant.

Les données du contrôle sont collectées et traitées par le service de santé publique sur base de l'art. 6, al. 1, lettre c du RGPD en lien avec l'art. 80 de la Loi du land de Bavière sur l'éducation et l'enseignement (BayEUG), l'art. 14 de la Loi relative aux services de santé et à la protection du consommateur (GDVG), les §§ 20, 34 de la Loi sur la protection contre les infections (IfSG) et le § 27 du Règlement sur les données déclaratives (MeldDV).

Après la collecte, les données sont conservées par le service de santé publique aussi longtemps que cela est nécessaire pour remplir les missions dans le cadre des soins de santé scolaires en tenant compte des délais légaux de conservation en vertu du code de déontologie professionnelle pour les docteurs (MBO-Ä 1997) actifs en Allemagne. Les données sont supprimées après la fin du délai légal de conservation. Il n'existe pas de droit de suppression préalable.

### **4. Destinataires des données à caractère personnel**

a) Si, en vertu de l'art. 14, al. 5 du RGPD en lien avec l'art. 80 de la Loi du land de Bavière sur l'éducation et l'enseignement (BayEUG), quelqu'un refuse, en partie ou intégralement, le contrôle médical préalable à l'entrée en école primaire, un avis est communiqué au service d'aide à la jeunesse compétent avec mention du nom, de l'adresse et de la date de naissance de l'enfant ainsi que du motif de la notification au service d'aide à la jeunesse. Le fondement juridique pour le transfert des données résulte de l'art. 5, al. 1, phrase 1, n° 1 du RGPD en lien avec les dispositions susmentionnées.

b) Conformément à l'art. 14, al. 5 du RGPD, la direction de l'école qui assume l'obligation scolaire ou doit probablement l'assumer, après consultation des personnes titulaires de l'autorité parentale, est informée par écrit de la nécessité de participer à un cours préparatoire en allemand, des résultats qui requièrent une aide individuelle durant la scolarisation ainsi que des maladies qui requièrent une intervention médicale ou des mesures médicales à l'école. De surcroît, le nom, le prénom, l'adresse, la date de naissance de l'enfant et la date du contrôle sont transmis avec les données requises. Le fondement juridique pour le transfert des données résulte de l'art. 5, al. 1, phrase 1, n° 1 du RGPD en lien avec les dispositions susmentionnées.

c) Le transfert des données du service de santé publique à l'office régional pour la santé publique et la sécurité alimentaire (LGL) et l'analyse par cet office régional ont lieu

conformément au § 11 du Règlement sur la santé scolaire (SchulgespfIV). Le LGL reçoit ces données sans caractère personnel, donc sans mention du nom et de l'adresse, mais seulement assortie d'un numéro. Sont transférées au LGL les données sociodémographiques telles que la date de naissance et le sexe de l'enfant, le code postal du lieu de résidence à 4 chiffres, les données du formulaire d'anamnèse (exceptées les données relatives aux noms et à l'adresse), les contrôles de dépistage précoce et les vaccinations qui ont été effectuées ainsi que les résultats du contrôle médical préalable à l'entrée en école primaire. Les données sont analysées de manière intégrale et anonyme et publiées de manière anonyme sous forme de rapport après un contrôle de plausibilité des données obtenues. Le fondement juridique pour le transfert des données résulte de l'art. 5, al. 1, phrase 1, n° 1 du RGPD en lien avec le § 11 du Règlement sur la santé scolaire (SchulgespfIV).

#### 5. Vos droits

Si vos données à caractère personnel et celles de votre enfant sont traitées, vous avez alors le droit d'obtenir des informations sur les données sauvegardées à votre sujet et au sujet de votre enfant auprès du service de santé publique en charge de votre dossier (art. 15 du RGPD).

Si des données à caractère personnel incorrectes devaient être traitées, vous disposez d'un droit de rectification (art. 16 du RGPD).

Si les conditions légales sont remplies, vous pouvez demander l'effacement ou la limitation du traitement (art. 17 et 18 du RGPD).

#### 6. Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle

En outre, il existe un droit d'introduire une réclamation auprès du commissaire bavarois à la protection des données. Vous pouvez le joindre à l'aide des coordonnées suivantes :

Adresse postale : Postfach 22 12 19, 80502 München

Adresse géographique : Wagnmüllerstrasse 18, 80538 Munich

Téléphone : 089 212672-0

Téléfax : 089 212672-50

E-mail : [poststelle@datenschutz-bayern.de](mailto:poststelle@datenschutz-bayern.de)

Internet : <https://www.datenschutz-bayern.de>

État : 04/08/2020